

Les associations de parents

OGEC – APEL

Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique	Association de Parents de l'Enseignement Libre
<p>L'OGEC confère à l'établissement scolaire une existence juridique.</p> <p>L'OGEC adhère à l'Union Départementale (UDOGE), elle-même liée à l'Union Régionale (UROGE) et à la Fédération Nationale (FNOGEC).</p> <p>Le Conseil d'Administration de l'OGEC est constitué :</p> <ul style="list-style-type: none">- de personnes soucieuses de la bonne gestion de l'établissement, parents d'élèves ou non- de membres de droit : le Président de l'APEL, le Curé de la Paroisse, le Directeur Diocésain, et le Président de l'UDOGE	<p>Association régie par la loi 1901</p> <p>L'APEL est la seule association représentative des parents d'élèves reconnue par l'Enseignement Catholique.</p> <p>L'APEL de l'établissement adhère à l'APEL de Vendée, adhérente à l'APEL académique, elle-même membre de l'APEL nationale.</p> <p>Le conseil d'Administration de l'APEL est composé de parents ayant leur(s) enfant(s) inscrit(s) dans l'établissement et du président de l'APEL départementale ou son représentant (membre de droit).</p>
<p style="text-align: center;"><u>MISSIONS</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>MISSIONS</u></p>
<p>En lien étroit avec le chef d'établissement, l'APEL, la Paroisse et les structures diocésaines, l'OGEC assure :</p> <ul style="list-style-type: none">• La gestion financière et comptable de l'établissement• L'entretien du patrimoine immobilier et mobilier• La fonction employeur des personnels non enseignants.	<ul style="list-style-type: none">• La représentation des parents : lors des réunions, au C.A. de l'OGEC, auprès des instances de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics.• Les services aux familles :<ul style="list-style-type: none">- l'accueil,- l'animation et l'accompagnement,- l'information.
<p style="text-align: center;"><u>RESSOURCES</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>RESSOURCES</u></p>
<ul style="list-style-type: none">• Les rétributions financières versées par les familles• Les contributions et subventions versées par l'Etat et les collectivités territoriales• Et pour une part souvent nécessaire, d'autres ressources légalement autorisées (recettes de kermesse, fêtes etc...)	<ul style="list-style-type: none">• L'adhésion volontaire des familles• Les subventions versées par les collectivités territoriales• Eventuellement les recettes de manifestations (pour des actions éducatives)
<p style="text-align: center;"><u>FINANCEMENT</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>FINANCEMENT</u></p>
<ul style="list-style-type: none">• Les rétributions financières versées par les familles, les autres ressources légalement autorisées (recettes de fêtes, kermesses, location, subventions d'autres associations, dons....) sont destinées à assumer l'immobilier et les frais inhérents au caractère catholique de l'établissement ;• Les diverses participations et subventions versées par l'Etat et les collectivités territoriales (Commune, Département, Région) sont destinées à prendre en charge les dépenses de fonctionnement courantes.	<p>L'APEL, outre ses propres dépenses, en concertation et à la demande du chef d'établissement, peut financer les dépenses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• participation à l'achat de matériel lié au caractère catholique de l'établissement.• participation aux dépenses liées aux sorties scolaires, voyages... (l'APEL ne doit pas être organisateur).• organisation et financement de conférences et d'interventions à l'école, destinées aux familles et/ou aux élèves. Elle peut aider financièrement l'OGEC, par le biais de subvention.

L'APEL Boulogne-La Merlatière

Les manifestations de l'APEL en 2019-2020

Pendant l'année scolaire 2019-2020, différentes manifestations ont été organisées par l'APEL :

- ❑ Fabrication et vente de jus de pomme
- ❑ Vente de parfums
- ❑ Matinée de Noël (spectacle offert aux enfants)
- ❑ Vente de gâteaux Bijou
- ❑ Photos scolaires

Vos nombreuses participations lors de ces manifestations permettent de financer une partie des sorties pédagogiques prévues au cours de l'année scolaire. Merci à tous pour votre participation et merci à tous nos bénévoles pour leur implication.

N'hésitez pas à nous rejoindre !!!



Composition du bureau 2019-2020

De gauche à droite : Mathias Hermouet (trésorier), Lorène Bernard (secrétaire), Damien Rabillard (membre), Cora BARBARIT (membre), Angélique Bléry (membre), Jessica Anne (membre), Audrey Pelletier (présidente)

**Vous êtes intéressés pour rejoindre l'APEL ?
N'hésitez pas à vous faire connaître au
06.52.28.75.94 ou par email :
apel85140@yahoo.com
Nous vous accueillerons avec plaisir !**